

WCC-2016-Rec-111-FR

Augmenter les ressources pour la recherche sur la conservation de la diversité biologique

CONSIDÉRANT les Objectifs de développement durable (ODD) et le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, nous demandons la mise en place de politiques publiques - ou le renforcement des politiques existantes - pour permettre la recherche scientifique sur la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE, dans le contexte des ODD et du rôle des connaissances scientifiques sur la diversité biologique et des actions de conservation qui en découlent, que les travaux de recherche susmentionnés pourraient contribuer à la prise de décisions fondées sur la science et, en fin de compte, aider à favoriser la pérennité de l'environnement (ODD 15) et l'intégration des principes de durabilité dans les politiques et programmes publics qui mettent un terme à l'appauvrissement des ressources naturelles et contribuent, à long terme, à réduire la proportion de personnes n'ayant pas d'accès durable à l'eau propre et à un assainissement de base (ODD 6) ;

CONSIDÉRANT AUSSI que, pour réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, il importe de rassembler et publier des informations scientifiques exactes pour fournir des orientations en matière de planification efficace et de gestion des aires protégées, y compris une gestion équilibrée des divers réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs et connectés (Objectif 11), la prévention des extinctions d'espèces menacées avant 2020 – en particulier celles dont le déclin est reconnu (Objectif 12) ainsi que l'élaboration et l'application de technologies associées à la conservation de la diversité biologique (Objectif 19) ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

2. ENCOURAGE les gouvernements nationaux, conformément au droit national et international, à établir - ou renforcer - des politiques publiques et des mesures d'incitation favorisant et stimulant la recherche scientifique sur la diversité biologique et la conservation des ressources naturelles, en soulignant leurs avantages pour la société.
3. ENCOURAGE les gouvernements à tenir compte des conclusions et recommandations issues de travaux de recherche pour contribuer aux stratégies de gestion et de conservation relatives à la protection des sites naturels, y compris pour la création de nouvelles aires protégées, les plans de gestion et l'élaboration de plans d'action pour les espèces menacées, ainsi qu'une mise à jour périodique de la liste officielle des espèces menacées.